

Séance du 18 MARS 2014

Le 18 mars 2014, à 18 h 30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) SIVU du Mont du Saule – Exposé de la situation

Après avoir entendu la présentation de M. Dubois-Boget, responsable régionale de la société WPD

Après avoir pris note des contraintes liées à l'implantation des éoliennes sur le terrain du Mont du Saule

Le conseil municipal charge M. le Maire et M. le Président du SIVU d'effectuer toutes les démarches possibles afin d'acquiescer auprès des consorts CHARLOT, les terrains du lieudit « La Loge Hamelin » et si la négociation devait échouer, accepte le changement d'affectation des bâtiments du centre en entrepôts.

2°) Voirie 2014 – attribution du marché

Au vu du classement des offres examinées par la commission MAPA, et vu la proposition de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'attribuer le marché de voirie 2014 (chemin du Bourdonnais, de Biry et aménagement de la cour de l'école) à l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour un montant de 30 547.00 € HT

3°) Vente d'un chemin rural - Biry

Vu la demande faite par M. DUJARRIER Jérôme, exploitant agricole de la ferme de Biry,

Vu que ce chemin n'est ni goudronné, ni entretenu, ni affecté à l'usage du public,

Le conseil municipal DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural du lieudit Biry

4°) Route Nationale 12 – Travaux d'enrobés

Après avoir rencontré la Direction Interrégionale des Routes de l'Ouest

Après avoir entendu qu'elle avait décidé de réaliser prochainement un enrobé de la route Nationale 12,

M. le Maire explique que la commune n'envisageait pas de prendre en charge la reprise des caniveaux,

Aussi la DIRO s'engage à retirer une partie des pavés et à étaler un enrobé jusqu'au trottoir.

5°) Autre travaux

Le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour :

- Confection et pose de 2 têtes de pont = 1 320.00 € HT
- Réfection du chemin de « Maison Neuve » et « Jeusselière » : 6 810 € HT

6°) Gestion et maintenance des infrastructures de communications électroniques propriété de la commune

Le Conseil municipal s'est prononcé FAVORABLEMENT au transfert, au SDEGM, de la gestion et de la maintenance des infrastructures passives de communication électronique.

7°) Bâtiment communal : Mairie

Vu l'ancienneté du système de chauffage au fuel de la mairie et le coût annuel de ce chauffage
Le conseil a accepté de supprimer la chaudière et a approuvé le devis de l'entreprise JARDIN GOUPIL
d'un montant de 2 548.74 € HT pour la pose de 2 radiateurs neufs

8°) Ecole - photocopieur

Après avoir entendu le compte rendu du conseil d'école en date du 17 mars 2014, et la demande de
l'équipe enseignante de remplacer le photocopieur, M. le Maire est chargé d'étudier les possibilités de
remplacement de ce matériel (location ou achat ?)